

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne d'Auray s'est réuni le mardi 14 novembre 2017 à 20h30 sous la présidence de M. Roland GASTINE – Maire – sur convocation adressée par lui le 9 novembre 2017.

Etaient présents : Marie-Christine THERAUD, Stéphanie REBY, Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE, Franck LEROUX, Nathalie ANDRE, Jean-Michel YANNIC, Régine FILY, Chantal PRODHOMME, Philippe ROBIN, Marie-Pierre HELOU, Jean-Baptiste HARY, Erwan THOMAS, Myriam LE PLAIRE, Patrick DESMARCHELIER (qui est arrivé au cours du deuxième point et n'a donc pas voté pour la DM n°1), Yvan JOUNOT, Hervé FAILLOT

Absents excusés ayant donné procuration :

Myriam DESCHAMPS- Procuration à Stéphanie REBY,  
Frédéric COLLEC - Procuration à Jean-Michel YANNIC,  
Valérie JEGOUSSE - Procuration à Myriam LE PLAIRE,  
Gaëtan LE MAITRE - Procuration à Roland GASTINE,  
Josiane DUBOUAYS - Procuration à Marie-Pierre HELOU

Absents :

Christian TROBOA

Aucune remarque n'étant formulée au regard du précédent compte-rendu, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Chantal PRODHOMME a été élu secrétaire de séance.

#### **1. Délibération n° 2017-62 : Finances locales : Décision Modificative n°1**

*Après présentation par Madame FILY, adjointe au Maire aux finances, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits suivants dans le respect de l'équilibre budgétaire :*

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
c/60632 – Fournitures de petit équipement	+ 7 751,00 €	c/6419 - Remboursement de personnel	+ 39 302,00 €
c/615221 - Terrains	+ 20 000,00 €	c/7411 – DGF	- 8 855,00 €
c/617 – Etudes et recherches	+ 3 500,00 €	c/74121 – Dotation de Solidarité Rurale	+ 17 104,00 €
c/6227 – Frais d'actes et de contentieux	+ 4 000,00 €	c/74127 – Dotation nationale de péréquation	- 2 447,00 €
c/6231 – Annonces et insertion	+ 5 000,00 €	c/74835 – Etat – Compensation TH	+ 16 131,00 €
c/6237 - Publications	+ 1 500,00 €		

c/64162 – Emplois d'avenir	- 22 000,00 €		
c/64168 – Emplois d'insertion	+ 15 000,00 €		
c/6413 – Personnel non titulaire	+ 10 000,00 €		
c/6451 – Cotisations URSSAF	+ 4 813,00 €		
c/6454 - Cotisations ASSEDIC	+ 1 700,00 €		
c/6474 – Versements aux autres oeuvres	+ 1 055,00 €		
023 – Vir. A la section d'investissement	8 916,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>61 235,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 235,00 €</b>

### Investissement

Dépenses		Recettes	
c/2315 – op 24 – Imm. En cours – Install. Tech.	+ 72 000,00 €	c/1321- op24 - Subvention Etat	207 914,00 €
c/2031 – op 36 – Frais d'études	- 35 000,00 €	c/1321- op36 - Subvention Etat	35 267,00 €
		c/1322 – Op 28 – Subvention Région	30 000,00 €
c/2183 – op 36 – Matériel informatique	28 141,00 €	c/1323 – op 24 – Subvention département	+ 75 000,00 €
c/2188 – op 36 – Autres imm. Corpor.	39 805,00 €	c/1323 op 26 – Subvention département	+ 16 250,00 €
c/2313 – op 36 – Constructions	- 20 000,00 €	c/1342 – op 28 – Amendes de police	12 320,00 €
c/2315 – op 36 - Imm. En cours – Install. Tech.	+ 8 341,00 €	c/1641- 24 – Emprunts	- 224 000,00 €
c/2315 op 28 - Imm. En cours – Install. Tech.	+ 68 380,00 €	021 – Vir.de la section de fonctionnement	8 916,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 667,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>161 667,00 €</b>

## **2. Délibération n° 2017-63 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être accordée aux comptables qui, à la demande des collectivités ou des établissements publics, leur fournissent des prestations à caractère non obligatoire, notamment des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'organe délibérant.

L'arrêté du 16/12/1983 fixe le barème applicable à l'indemnité de Conseil à partir d'une moyenne annuelle établie sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années.

Par ailleurs, l'article 3 de l'arrêté précité indique qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor.

Cette indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires s'élèveraient respectivement en 2017 (au prorata de l'année) à 243,31 € bruts et à 45.73 €.

*A la majorité (3 pour, 6 contre et 14 abstentions), le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à verser au comptable du Trésor cette indemnité pour la durée du mandat.*

### **3. Tourisme : contrat d'attractivité touristique (CAT) 2018-2021**

Considérant la délibération prise le relative au contrat d'attractivité touristique lors du conseil municipal du 16 décembre 2015,

Au terme de la réalisation du diagnostic,

Monsieur le Maire annonce que le plan d'actions (3 axes) et les 15 fiches-actions avec maîtrise d'ouvrage communale (énumérant le rappel du contexte et justificatif, les objectifs, les résultats attendus, le descriptif du projet, la localisation, le maîtrise d'ouvrage, les partenaires, les coûts prévisionnels, les indicateurs de résultats, le calendrier prévisionnel, le plan de financement) se déclinerait de la manière suivante :

#### **Axe 1 : Redonner de l'éclat à la commune et valoriser le patrimoine cultuel et culturel**

<b>A. Aménagement et requalification urbaine du cœur de bourg de Sainte-Anne-d'Auray</b>	
<b>1</b>	<b>Programme d'aménagement</b>
<b>1.1</b>	Etude d'aménagement urbain sur le périmètre du cœur de bourg
<b>1.2</b>	Réaménagement de la place du Bocéno et de la place Yves Nicolazic
<b>1.3</b>	Réaménagement de la rue de Vannes et de la rue de Ker-Anna
<b>1.4</b>	Réaménagement de la rue du Général de Gaulle (du Sanctuaire à la rue du 5 août 1944)
<b>1.5</b>	Création de la place de la Scala Sancta
<b>1.6</b>	Aménagement du parking Flandres-Dunkerque et création d'une aire de dépose autocars
<b>1.7</b>	Aménagement du parvis de la Scala Sancta
<b>B. Valorisation et lisibilité de l'offre</b>	
<b>2</b>	Création d'une signalétique d'interprétation
<b>C. Ambiance</b>	
<b>3</b>	Elaboration d'une charte de qualité urbaine et changement du mobilier urbain
<b>4</b>	Reconquête de certaines façades, de pignons, travail de polychromie
<b>5</b>	Mise en scène de la commune

#### **Axe 2 : Viser l'accueil de qualité**

<b>A. Les déplacements</b>	
<b>6</b>	Mise en place d'une signalétique d'information locale et touristique
<b>B. Les services et équipements</b>	

7	Réhabilitation du camping –création d'une aire dédiée aux camping-cars et détermination du mode de gestion
8	Poursuite de la mise aux normes accessibilité PMR de la basilique

### **Axe 3 : Favoriser l'itinérance en connectant la commune aux territoires voisins (Pays d'Auray et Vannes-Golfe du Morbihan)**

<b>Améliorer les services liés à l'itinérance douce</b>	
9	Création d'un point de départ, de convergence pour les activités d'itinérance

Monsieur le Maire rajoute que parmi ces fiches-action, il est proposé de retenir dans le cadre du CAT avec un cofinancement du conseil départemental du Morbihan les suivantes :

<b>Fiches actions relevant des opérations d'aménagement</b>	<b>Montant de l'action</b>	<b>Part du CAT affectée à l'action</b>
<b>FA 1-1</b> : Etude d'aménagement urbain sur le périmètre du cœur de bourg	132 000 €	60 000 €
<b>FA 1-2</b> : Réaménagement de la place du Bocéno et de la place Yves Nicolazic	886 000 €	155 000 €
<b>FA 1-3</b> : Réaménagement de la rue de Vannes et de la rue de Ker-Anna	572 000 €	120 000 €
<b>FA 1-4</b> : Réaménagement de la rue du Général de Gaulle et de la place Joseph Le Barh	803 500 €	135 000 €
<b>FA 1-5</b> : Création de la place de la Scala Sancta	677 000 €	130 000 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 070 500 €</b>	<b>600 000 €</b>
<b>Autres fiches actions</b>		
<b>Fiche action 2</b> : Création d'une signalétique d'interprétation	20 000 €	10 000 €
<b>Fiche action 3</b> : Elaboration d'une charte de qualité urbaine et changement du mobilier urbain	70 000 €	20 000 €
<b>Fiche action 4</b> : Reconquêtes des façades, pignons et travail de polychromie	15 000 €	10 000 €
<b>Fiche action 6</b> : Mise en place d'une signalétique locale et touristique	60 000 €	30 000 €
<b>Fiche action 7</b> : Réhabilitation du camping – création d'une aire d'accueil	130 000 €	70 000 €

dédiée aux camping-cars et détermination du mode de gestion		
<b>Fiche action 8</b> : Poursuite de la mise aux normes accessibilité PMR de la basilique	20 000 €	10 000 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>315 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 385 500 €</b>	<b>750 000 €</b>

Le montant total des dépenses prévisionnelles des fiches actions s'élèvent à 3 385 500 € HT, la subvention du département au titre du contrat d'attractivité est calculée comme suite :  
Assiette plafonnée à 3 000 000€ HT – taux de subvention (TSD+10%) = 25% soit un montant maximum de 750 000 €.

*Après avis favorable de la commission finances-tourisme réunie le 9 novembre 2017, le conseil municipal décide à la majorité (19 pour et 4 abstentions (Monsieur THOMAS précise qu'il s'abstient pour la méthode)) :*

*- d'approuver le projet de contrat d'attractivité (3 axes et 15 fiches dont 11 pour lesquels les projets seront financés dans le cadre du CAT) 2018-2021 (tableau de financement joint en annexe)*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'attractivité touristique avec le Département du Morbihan.*

#### **4. AQTA Communauté de communes : Projet de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire**

Monsieur HARY, adjoint au maire rappelle que le 28 octobre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur de la Politique Culturelle de la Communauté de communes.

Les bibliothèques et médiathèques constituent aujourd'hui le premier lieu de diffusion culturelle de proximité. Aussi, trois actions du schéma concernent directement la politique en matière de Lecture publique : la mise en réseau des bibliothèques du territoire, le développement des ressources numériques et d'événements partagés et co-construits innovants dans les bibliothèques.

Actuellement, en matière de lecture publique, le territoire compte :

- 22 médiathèques et 1 projet de création
- 44 salariés (35,6 ETP)
- 134 bénévoles (6,2 ETP)
- 18 175 lecteurs actifs
- 241 530 documents (livres, séries, CD et DVD)

Pour rappel, dans le cadre du Schéma Directeur de la Culture et du Patrimoine, les objectifs opérationnels de la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques sont :

- d'augmenter la fréquentation des bibliothèques/médiathèques par la mise en réseau
- d'améliorer la qualité du service et des animations
- de faciliter l'accès à l'offre par la simplification de l'identification et de la localisation des documents

- de favoriser la complémentarité de l'offre et de l'accessibilité aux équipements
- de favoriser la circulation des usagers sur le territoire
- de favoriser l'innovation dans les services et les actions
- de mutualiser les coûts
- d'améliorer la professionnalisation
- de diversifier et développer les événements culturels et renforcer l'animation dans les médiathèques

Les propositions actées lors de la présentation en Conférence des Maires le 5 octobre 2017 sont les suivantes :

- **Etape 1 : Mise en réseau informatique des bibliothèques et médiathèques et développement des ressources numériques**

- Acquisition d'un progiciel (SIGB/catalogue) et d'un portail web communs à l'ensemble des bibliothèques du réseau par la Communauté de communes, prise en charge de la formation au logiciel et de la maintenance ;
- Aide de la Communauté de communes à l'acquisition d'un matériel informatique de base à hauteur de 80% (dispositif sur un an) pour chaque commune engagée dans le réseau : deux PC (un public et un professionnel), une douchette, une imprimante et deux tablettes ;
- Mise en place d'une carte de lecteur unique, financée par la Communauté de Communes ;
- Abonnement à des ressources numériques en ligne (presse, auto-formation, livres), financé par la Communauté de Communes ;
- Acquisition par la Communauté de communes d'une mallette numérique itinérante pour les animations culturelles ;
- Abonnement au service Electre pour favoriser les acquisitions concertées, financé par la Communauté de Communes.

- **Etape 2 (ou simultanée) : Modalités d'évolutions du fonctionnement du réseau**

- Elaboration d'un règlement intérieur commun à l'attention des usagers (conditions de prêt, modalités d'inscription,...) ;
- Elaboration d'une charte (ou convention) de réseau fixant les modalités de fonctionnement du réseau, de circulation des documents...

- **Etape 3 : Réflexions sur la politique d'action culturelle du réseau et perspectives d'évolution**

- Elaboration d'une animation culturelle de réseau ;
- Chantiers d'évolution du réseau (RFID, circulation des documents par navettes...).

Remarque : la coordination et l'animation du réseau sera assurée par la Communauté de communes. La gestion des bibliothèques-médiathèques relève de la compétence communale (pas de transfert de compétence de la commune à l'intercommunalité).

*Le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *d'intégrer le réseau des bibliothèques-médiathèques de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;*
- *de participer au minimum, et sous réserve de nécessité technique, à l'acquisition d'un matériel informatique de base (deux PC, une imprimante, une douchette et deux tablettes numériques) à hauteur de 20% du reste à charge et à en assurer la maintenance ;*
- *d'autoriser le personnel à participer aux différents travaux qui seront menés dans le cadre du réseau de bibliothèques-médiathèques ;*
- *de participer activement à la co-construction du réseau.*

**5. AQTA Communauté de communes : Approbation du rapport annuel 2016 du service de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Un mail a été adressé à l'ensemble des conseillers le 9 novembre dernier leur faisant part du rapport annuel 2016 du service de gestion de gestion des déchets ménagers et assimilés d'AQTA communauté de communes.

Monsieur HARY espère qu'à la réunion publique programmée à Brec'h le lendemain, le cas de l'usine d'incinération sera abordé. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, il pense que les jours de fonctionnement de l'usine sont comptés même si les normes de rejet sont conformes ».

*Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité quant à ce rapport.*

#### **6. AQTA Communauté de communes : Approbation du rapport annuel 2016 du service de gestion de l'eau potable et de l'assainissement**

Un mail a été adressé à l'ensemble des conseillers le 9 novembre dernier leur faisant part du rapport annuel 2016 du service de gestion de l'eau potable et de l'assainissement d'AQTA communauté de communes.

*Le conseil municipal se prononce à la majorité (une abstention) quant à ce rapport.*

#### **7. Morbihan Energies : Approbation du rapport d'activités 2016**

Un mail a été adressé à l'ensemble des conseillers le 8 novembre dernier leur faisant part du rapport annuel 2016 du Morbihan Energies.

*Le conseil municipal se prononce à l'unanimité quant à ce rapport.*

**Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, ont signé au registre les membres présents :**